



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/4531/160 du 23 décembre 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé à

la société « La bulle d'oxygène SARL » de procéder à la modification d'une structure d'accueil pour des enfants âgés de 0 à 12 ans à Rodange, route de Longwy 214, Commune de Pétange, section C, numéro cadastral 713/6893.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 30 décembre 2022 au 8 février 2023 inclus).

Pétange, le 30 décembre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre,